Image not found or type unknown

Remboursement mutuelle lunette inferieur à ce qui était attendu

Par **doubleforce**, le **25/10/2017** à **11:50**

bonjour j'ai commandé des lunettes l'opticien
s'est basé sur la base de remboursement de l'année dernière mais cette année mon fils a 18 ans et le remboursement mutuelle est inférieur à ce qui était attendu j'ai donc 150 euros à payer de ma poche qui est responsable moi ou l'opticien ?
l'opticien n'avait t'il pas un devoir de conseil ?
merci pour votre réponse

Par **Visiteur**, le **25/10/2017** à **13:31**

Bonjour,
Vous ne pouvez pas demander à l'opticien de connaître les caractéristiques complètes de votre contrat mutuelle pour faire la simulation.
Il vous appartenait de lui préciser ces éléments.

Par **Lag0**, le **25/10/2017** à **13:34**

Bonjour,
Que voulez-vous dire exactement par : "l'opticien s'est basé sur la base de remboursement de l'année dernière" ? A t-il effectué un devis tenant compte de cette somme et laissant apparaitre votre reste à charge ?

Avez-vous ce devis ?

Par **chaber**, le **25/10/2017** à **13:45**

bonjour
[citation] qui est responsable moi ou l'opticien ?[/citation]l'opticien ne peut connaître tous les contrats d'assurances existant sur le marché et savoir que les garanties diminuent à l'âge de 18 ans chez votre asureur.

c'est à l'assuré de vérifier les clauses et garanties de' son contrat.

Par **Lag0**, le **25/10/2017** à **16:40**

Personnellement, mon opticien soumet son devis à ma mutuelle et nous attendons la réponse avant de confirmer la commande...

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés